



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 mars à 18 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ère.s en exercice :	23
Nombre de présent.e.s :	16
Nombre de votant.e.s :	23
Date de la convocation :	22 mars 2022
Date d'affichage du compte-rendu :	1 ^{er} avril 2022

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
 Mme RAUCH Mireille qui donne procuration à Mme GUIBELIN Marie-Rose
 Mr PAUVRET Emeric qui donne procuration à Mme BOITET Julie
 Mme MICHAUD martine qui donne procuration à Mme GINIÈS Michel
 Mr GRANGE Eric qui donne procuration à Mr BUSSIÈRE Jean-Michel
 Mme MANGIN Elodie qui donne procuration à Mme BOITET Julie
 Mr GERRIET Laurent qui donne procuration à Mr PATUROT Sébastien
 Mr JACQUOT Bertrand qui donne procuration à Mr PATUROT Sébastien

EXCUSÉ-E-S : /

Mme GUIBELIN Marie-Rose est nommée secrétaire de séance.
 Mme GUYOT Nathalie – Directrice des Services est présente en tant qu'auxiliaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I – COMPTE DE GESTION 2021 : Approbation.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : Approbation.

III – BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 :

3.1. – Fiscalité Directe Locale.

3.2. – Subventions.

3.3. – Affectation des résultats de l'exercice 2021 Budget principal et Caisse des Ecoles

3.4. - Vote du Budget Principal et du Budget Annexe Caisse des Ecoles 2022.

3.5. – Emprunt – Ligne de Trésorerie.

IV – COMPTABILITÉ - **Dépenses d'investissement** – demandes de subventions 2022

4.1 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) –Demandes de subventions 2022 aux services de l'État

4.2 – Plan de Relance Jura – Dotation de Solidarité des Territoires (DST) – Demandes de subventions 2022 au Conseil départemental

4.3 – Programme Amendes de Police – Demande de subvention 2022 au Conseil Départemental

4.4 – Programme Aide à la transformation numérique des collectivités – Demande de subventions 2022 au Conseil Régional

QUESTIONS DIVERSES

QD n°1 - QUARTIER DURABLE LES VERGERS – Précisions- Confirmations

QD N°2 – **DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)** – demande de subventions 2023 aux services de l'Etat

INFORMATIONS DIVERSES

ID n° 1 – Démocratie participative – Constitution d'un groupe mixte d'enquête – Sessions de formations 24 et 25 mars 2022

ID n°2 - Recours Voie Communale n°1 : rejets du tribunal administratif

ID n°3 - Scrutin électoral présidentiel 10 et 24 avril 2022 – point permanence des élu.es

Avant **d'ouvrir la séance, le Maire propose au Conseil d'observer une** minute de silence à la mémoire de Jean-Marc BARTHÉLÉMY agent communal depuis 2010 aux Services Techniques, qui est décédé le 16 mars 2022.

CONTINUITÉ INSTITUTIONNELLE ET DISPOSITIONS DÉROGATOIRES POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'en application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, les mesures dérogatoires suivantes sont applicables jusqu'au 31 juillet 2022 :

- possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu,
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes,
- possibilité de réunion par téléconférence,
- fixation du quorum au tiers des membres présents,
- possibilité pour un.e membre de disposer de 2 (deux) pouvoirs.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire ouvre la séance du Conseil et propose aux Conseillères et Conseillers Municipaux d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 mars 2022.

Le Procès-Verbal est approuvé, sans réserve, **à l'unanimité**.

DÉSIGNATION DU/DE LA SECRÉTAIRE et DES AUXILIAIRES DE SÉANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne :

- Mme GUIBELIN Marie-Rose en qualité de secrétaire par le conseil municipal,
 - Et lui adjoint en tant qu'auxiliaire de séance :
 - Pour l'ensemble de la séance du Conseil : Mme GUYOT Nathalie Directrice Générale des Services.
-

I – COMPTE DE GESTION 2021 : Approbation.

Budget Principal - Caisse des Ecoles

Année 2021

Le Maire informe le Conseil que le Compte de Gestion 2021 établi par Madame la Trésorière Municipale concorde en tout point avec le compte administratif 2021 retraçant la comptabilité de la Commune du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Il propose donc à l'assemblée d'approuver ce compte de gestion.

Le Conseil Municipal,

- DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Mme la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : Approbation

Budget Principal - Caisse des Ecoles

Année 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr GRAS Christian pour cette délibération, Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE à l'unanimité au Président de séance de la présentation faite du Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2021 En euros	Budget Principal		Budget Caisse des Ecoles	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 318 384.10	2 636 663. 38	41 657.88	53 047.03
Excédent	318 279.28		11 389.15	
Déficit	0		0	
Investissement	652 893.89	580 747.09	31 339.34	16 394.58
Excédent	0		0	
Déficit	72 146.80		14 944.76	

III – BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 :

3.1. – Fiscalité Directe Locale.

Le Maire rappelle les taux appliqués depuis 2009 :

NATURE DES TAXES	TAUX 2009	TAUX 2010	TAUX 2011 à 2015	TAUX 2016	TAUX Depuis 2017	TAUX 2021
Taxe d'Habitation	9,50 %	9,85 %	9,95 %	10,85 %	11,35 %	Réforme TH
Taxe sur le Foncier Bâti	16,55 %	16,70 %	16,80 %	16,90 %	17,40 %	41.76 %*
Taxe sur le Foncier Non Bâti	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95.17%

*2021 = Année intégration du taux départemental 2020 de 24.36% au taux communal 2020 de 17.40% soit un total de 41.76%

et l'évolution du produit de ces 3 taxes entre 2019 et 2021 :

	2019		2020		2021	
	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux
Taxe d'Habitation	383 000 €	11,35 €	393 164 €	11,35 €	Réforme TH	Réforme TH
Taxe sur le Foncier Bâti	460 000 €	17,40 %	491 376 €	17,40 %	1 135 000€	41.76%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	30 000 €	95,17 €	30 700 €	95,17 €	32 834 €	95.17%
Total	873 000 €	/	915 240 €		1 168 288 €	

En accord avec le Bureau Municipal, le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux votés en 2021 (inchangés pour le taux communal depuis 2017)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE à l'unanimité** maintenir le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2022 à 41.76 %

- **DÉCIDE à la majorité** de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties 2022 à 95,17 %

3.2. – Subventions.

Subventions aux associations :

Le Maire expose aux élu-e-s le tableau des subventions aux associations.

Il rappelle que le conseil avait décidé en 2021 une revalorisation quasi générale des subventions aux associations tenant compte notamment du contexte particulier de crise sanitaire qui affectait lourdement le milieu associatif depuis 2020.

Pour 2022, la municipalité propose d'actualiser et de supprimer certaines subventions à des associations notamment celles qui ne sont plus actives ou qui n'ont plus d'activités sur la Commune ou qui ne comptent pas parmi leurs membres d'adhérent.es de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- **FIXE à l'unanimité** pour 2022 les subventions aux Associations pour un montant global de 40 224 €.

- DECIDE que les crédits de fonctionnement suivants ont été alloués comme suit :

* CCAS	102 000,00 €
* Caisse des Ecoles	46 632,00 €
* Associations	<u>40 224,00 €</u>
TOTAL	188 856,00 €

3.3. – Affectation des résultats de l'exercice 2021 Budget principal et Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal,

Budget principal

- Constatant que les résultats de clôture de l'exercice 2021 font apparaître un **excédent de Fonctionnement de 318 279.28 €**,

- **DÉCIDE à l'unanimité**, d'affecter 72 147 € en section d'investissement et 246 132 € en section de fonctionnement sur le Budget Prévisionnel 2022.

Budget Caisse des Ecoles

- Constatant que les résultats de clôture de l'exercice 2021 Caisse des Ecoles fait apparaître un excédent de fonctionnement de **11 389.15 €**,

- **DÉCIDE à l'unanimité**, d'affecter 11 389.00 € en section d'investissement sur le Budget Prévisionnel 2022 Caisse des Ecoles

3.4. – Vote du Budget Principal et du Budget Annexe Caisse des Ecoles 2022

Le Maire rappelle que le détail des comptes a été présenté au cours de la réunion d'information des élu.e.s réuni.e.s en séance privée du 15 mars 2022, ainsi qu'au cours des réunions du bureau municipal des 14 déc 2021, 31 janvier 2022, 15 février 2022, 1er mars 2022 et 8 mars 2022.

Le document Budget prévisionnel 2022 ayant été transmis aux membres du Conseil qui ont eu la possibilité de formuler des questions préalablement à la séance, le Maire liste les principales dépenses et recettes des deux sections.

Le Maire précise **qu'afin de consolider et d'améliorer durablement la capacité d'autofinancement de la Commune :**

- d'une part, certains travaux et acquisitions ont été différés sur les exercices budgétaires ultérieurs (entrée de ville rue de Belvoye...) et
- d'autre part, il propose à l'assemblée de voter pour la 3^{ème} année consécutive la **section de fonctionnement** du Budget Prévisionnel 2022 en **sur-équilibre de 65 000 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

BUDGET PREVISIONNEL PRINCIPAL 2022

- **ADOpte à la majorité** le Budget Prévisionnel Principal 2022 pour les montants totaux de sections ci-dessous

FONCTIONNEMENT 2022	DÉPENSES	RECETTES
Budget Principal	2 870 356,00 €	2 935 356,00 €
INVESTISSEMENT 2022	DÉPENSES	RECETTES
Budget Principal	873 168,00 €	873 168,00 €

BUDGET PREVISIONNEL CAISSE DES ECOLES 2022

- **ADOpte à l'unanimité**, Le budget Prévisionnel Caisse des Ecoles 2022 pour les montants totaux de sections ci-dessous :

FONCTIONNEMENT 2022	DÉPENSES	RECETTES
Budget Caisse des Ecoles	47 619,00 €	47 619,00 €
INVESTISSEMENT 2022	DÉPENSES	RECETTES
Budget Caisse des Ecoles	20 586,00 €	20 586,00 €

3.5 – Emprunt – Ligne de Trésorerie.

a/ Emprunts : aucun emprunt contracté depuis 2019. Emprunts 2022 : au vu des prévisions actuelles inscrites au Budget prévisionnel 2022, le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire.

b/Ligne de Trésorerie :

Le Conseil Municipal, DECIDE **à l'unanimité** de renouveler une ligne de Trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté d'un montant total de 200 000€ pour une durée d'un an.

IV – COMPTABILITÉ - Dépenses d'investissement – demandes de subventions 2022

4.1 – **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** – Demandes de subventions 2022 aux services de l'Etat

Travaux de sécurisation de voirie rue de Dole : Création d'un passage piétonnier

Descriptif des travaux : Aménagement et sécurisation de voirie par la suppression du dos d'âne situé rue de Dole et création d'un passage piétonnier surélevé

PLAN DE FINANCEMENT		
Travaux rue de Dole	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Suppression du dos d'âne en pavés	4 590.00 €	5 508.00 €
Création d'un passage piéton surélevé	3 166.00 €	3 799.20 €
Total des dépenses	7 756.00€	9 307.20 €
Aides sollicitées	MONTANT (sur HT)	
Etat - DETR (30%)	2 326.80 €	
Amendes de Police	2 326.80 €	
Total des Aides	4 653.60 €	

Reste à charge pour la Commune = 4 653.60 €

Le Conseil Municipal, AUTORISE **à l'unanimité**

- le Maire à déposer le dossier de demande de DETR, pour la réalisation des travaux de sécurisation de voirie décrits ci-dessus.

Travaux de voirie : Entrée de Ville rue de Belvoye (2^e phase)

Descriptif des travaux : il s'agit de poursuivre l'aménagement engagé en 2021 de l'entrée de ville rue de Belvoye.

PLAN DE FINANCEMENT		
Travaux	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Aménagement voirie et paysager	58 281.00 €	69 937.20 €
Total des dépenses	58 281.00€	69 937.20 €
Aides sollicitées	MONTANT (sur HT)	
Etat - DETR (30%)	17 484.30 €	
Amendes de Police	17 484.30 €	
Total des Aides	34 968.60 €	

Reste à charge pour la Commune = 34 968.60 €

Le Conseil Municipal, AUTORISE à l'unanimité

- le Maire à déposer le dossier de demande de DETR pour la réalisation des travaux de l'entrée de ville décrits ci-dessus.

4.2 – Plan de Relance Jura – Dotation de Solidarité des Territoires (DST) – Demandes de subventions 2022 au Conseil départemental

Travaux chauffage Gymnase Delaune : Remplacement de 4 radiants salles des agrès

Descriptif des travaux : Remplacement de 4 radiants gaz dans la salle des agrès du gymnase Auguste Delaune.

PLAN DE FINANCEMENT		
Travaux rue de Dole	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Remplacement 4 radiants gaz	13 969.57 €	16 783.88 €
Total des dépenses	13 969.57 €	16 783.88 €
Aides sollicitées	MONTANT (sur HT)	
Conseil Départemental : Plan de relance (30%)	4 190.87 €	
Etat – DETR 2023	4 190.87 €	
Total des Aides	8 381.74 €	

Reste à charge pour la Commune = 8 402.14 € TTC

Le Conseil Municipal, AUTORISE à l'unanimité

- le Maire à déposer le dossier de demande de Dotation de Solidarité des Territoires (DST) ou dans le cadre du Plan de relance, pour la réalisation des travaux de chauffage ci-dessus.

4.3 – Programme Amendes de Police – Demande de subvention 2022 au Conseil Départemental

Travaux de sécurisation de voirie : Création d'un passage piétonnier

Descriptif des travaux : Aménagement et sécurisation de voirie par la suppression du dos d'âne situé rue de Belvoie et création d'un passage piétons surélevé

PLAN DE FINANCEMENT		
Travaux rue de Dole	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Suppression du dos d'âne en pavés	4 590.00 €	5 508.00 €
Création d'un passage piéton surélevé	3 166.00 €	3 799.20 €
Total des dépenses	7 756.00€	9 307.20 €
Aides sollicitées	MONTANT (sur HT)	
Etat - DETR (30%)	2 326.80 €	
Amendes de Police (30%)	2 326.80 €	
Total des Aides	4 653.60 €	

Reste à charge pour la Commune = 4 653.60 €

Travaux de voirie : Entrée de Ville rue de Belvoye (2^e phase)

Descriptif des travaux : il s'agit de poursuivre l'aménagement engagé en 2021 de l'entrée de ville rue de Belvoye.

PLAN DE FINANCEMENT		
Travaux	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Aménagement voirie et paysager	58 281.00 €	69 937.20 €
Total des dépenses	58 281.00€	69 937.20 €
Aides sollicitées	MONTANT (sur HT)	
Etat - DETR (30%)	17 484.30 €	
Amendes de Police	17 484.30 €	
Total des Aides	34 968.60 €	

Reste à charge pour la Commune = 34 968.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à déposer les dossiers de demande des Amendes de Police, pour la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation de voirie ci-dessus.

4.4 – Programme Aide à la transformation numérique des collectivités – Demande de subventions 2022 au Conseil Régional

MAIRIE : Evolution et mise à niveau de la solution informatique et numérique des services municipaux

Le Conseil Municipal, **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière au Conseil Régional, pour l'évolution du système informatique de la mairie, pour un montant total de travaux de 11 064 euros HT

QUESTIONS DIVERSES

QD n°1 - QUARTIER DURABLE LES VERGERS – Précisions- Confirmations

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 7 juillet 2020 dans laquelle il émettait un avis favorable à l'avant-projet du quartier durable « Les Vergers ».

Il tient à réaffirmer les orientations suivantes à l'assemblée notamment en terme de typologie de logements.

Le projet est décomposé en 3 tranches, la tranche 1 objet du permis d'aménager accordé en janvier 2021 se situant de part et d'autre de la rue de Dole.

Typologie des logements de la tranche 1 :

- priorité sera donnée à des logements individuels, mitoyens, intermédiaires, segments particulièrement manquant sur le bassin dolois.
- priorité également à des projets d'établissements pour personnes âgées et intergénérationnels (hors EPHAD).
- concernant les logements collectifs, la recherche de programmes proposant des logements en accession à la propriété sera privilégiée.

Le Maire réaffirme que ce nouveau quartier d'habitat durable, vital pour le développement de notre Commune (accroissement de notre population, maintien et développement de nos structures scolaires et péri-scolaires, commerces, associations...), constitue une opération d'aménagement d'ampleur à l'échelle du territoire de l'Agglomération doloise et, de par son positionnement est un atout d'attractivité majeur pour l'ensemble de l'aire urbaine car en lien avec le pôle d'activité Innovia, la plateforme chimique Solvay-Inovyn, l'aéroport Dole-Tavaux, le nœud autoroutier dolois et la proximité de notre territoire avec des villes comme Besançon ou Dijon.

De plus, les dernières annonces d'implantations sur la zone économique Innovia ainsi que les investissements conséquents de Solvay sur la plateforme chimique de Tavaux augurent d'une attractivité de notre territoire pour une main d'œuvre nouvelle. Le quartier durable des Vergers permettra notamment de répondre à des besoins en logements pour ces nouveaux emplois.

C'est pourquoi, en accord avec le bureau, le Maire propose au Conseil de se prononcer afin de confirmer sa délibération du 7 juillet 2020 et réaffirmer sa détermination à la création de ce quartier.

Conseil Municipal, CONFIRME à l'unanimité sa délibération du 7 juillet 2020 dans laquelle il émettait un avis favorable à l'avant projet du quartier durable « Les Vergers ».

- RÉAFFIRME le caractère vital de la création de ce quartier pour l'intérêt général communal.

QD N°2 – DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – demande de subventions 2023 aux services de l'Etat

Travaux chauffage Gymnase Delaune : Remplacement de 4 radiants salles des agrès

Descriptif des travaux : Remplacement de 4 radiants gaz dans la salle des agrès du gymnase Auguste Delaune.

PLAN DE FINANCEMENT		
Travaux rue de Dole	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Remplacement 4 radiants gaz	13 969.57 €	16 783.88 €
Total des dépenses	13 969.57 €	16 783.88 €
Aides sollicitées	MONTANT (sur HT)	
Conseil Départemental : Plan de relance (30%)	4 190.87 €	
Etat – DETR 2023	4 190.87 €	
Total des Aides	8 381.74 €	

Reste à charge pour la Commune = 8 402.14 € TTC

Le Conseil Municipal, AUTORISE à l'unanimité le Maire à déposer le dossier de demande de DETR 2023, pour la réalisation des travaux de chauffage salle des agrès du Gymnase Auguste Delaune décrits ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

-ID n° 1 – Démocratie participative – Constitution d'un groupe mixte d'enquête – Sessions de formations 24 et 25 mars 2022

Suite aux informations données au Conseil du 8 mars 2022, le Maire rend compte aux élu.es de la constitution d'un groupe mixte d'enquête sur la participation citoyenne à Damparis et des sessions de formation qui se sont déroulées les 24 et 25 mars derniers.

Ce groupe mixte d'enquête constitué d'élu.es et de membres du personnel communal participera à la réalisation du diagnostic territorial, en allant à la rencontre des citoyen-ne-s, des associations, des organisations collectives pour poser un état des lieux des espaces d'engagement, des possibles mais aussi des freins à la participation citoyenne.

A partir de cet état des lieux, les membres du groupe d'enquête qui le souhaitent participeront à la définition d'un plan d'action, pour renforcer la participation démocratique au-delà des rendez-vous électoraux à Damparis.

La démarche a donc démarré en mars 2022 pour quelques mois.

ID n°2 - Recours Voie Communale n°1 : rejets du tribunal administratif

Le Maire rappelle que l'arrêté de police pris le 18 octobre 2021 concernant la fermeture d'une partie de la voie communale n°1 (prolongement rue du Château rue du Moulin) est exécutoire dès sa transmission au contrôle de légalité et affichage. Les recours éventuels n'étant pas suspensifs.

Il précise que cet arrêté motivé par des questions de sécurité n'a pas à recueillir au préalable l'assentiment de la population et qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de premier magistrat de la Collectivité de prendre de telles mesures quand le contexte le justifie.

En terme d'information aux personnes de ce secteur, une communication boîte aux lettres a été effectuée en 2020, 2021 et 2022 et une tentative de réunion publique a hélas été annulée pour les raisons sanitaires liées au Covid 19.

Fin décembre 2021, le Maire a reçu le courrier de 2 administré.es émanant d'un Comité de riverains, se prévalant d'une pétition jamais communiquée à ce jour et qui ont refusé les propositions de rendez-vous. Une réponse écrite leur a été adressée.

Dans le même temps, la Commune a été destinataire d'un recours gracieux émanant du Maire de Tavaux : une réponse lui a également été apportée lui précisant notamment la différence entre la réglementation du Plan de Prévention des Risques Technologiques et du Plan Particulier d'Intervention.

Puis un recours hiérarchique a été déposé en Préfecture par un administré, recours qui a été rejeté par le Sous-Préfet.

Dernièrement, la mairie a reçu deux notifications d'ordonnance de rejet du Tribunal administratif de Besançon concernant deux recours déposés en référé d'urgence l'un par l'association et l'autre par un administré contre l'arrêté municipal du 18 octobre 2021 prévoyant la fermeture d'une partie de la voie communale n°1. Le tribunal a indiqué que les moyens évoqués dans ces 2 recours étaient inopérants ou mal-fondés.

Le Maire regrette d'une part l'acharnement dont font preuve certaines personnes à l'encontre de cet arrêté ainsi que les dégradations, vol de panneaux, infractions au code de la route qui ont été constatées.

Il rend compte à l'assemblée qu'il reçoit de nombreux remerciements et témoignages de satisfaction de cyclistes et d'habitant.es du quartier qui retrouvent tranquillité et sécurité.

ID n°3 - Scrutin électoral présidentiel 10 et 24 avril 2022 – point permanence des élu.es

Le Maire informe le conseil que le tableau des permanences est complet pour le 1^{er} tour des élections présidentielles du dimanche 10 avril 2022. En revanche, il manque encore 4 assesseur.es pour le 2nd tour du dimanche 24 avril 2022.

Séance levée à 20h10